



News Release
N° 62

Communiqué
Le 31 mars 1992

**LE CANADA RÉPOND AU RAPPORT DU GROUPE
SPÉCIAL DU GATT CONCERNANT LA BIÈRE**

L'honorable Michael Wilson, ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur, a annoncé aujourd'hui que les gouvernements fédéral et provinciaux s'étaient entendus sur la réponse à donner au rapport du groupe spécial du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) chargé d'examiner les pratiques provinciales de commercialisation de la bière.

Aux termes de l'entente intervenue, le gouvernement fédéral a demandé aux provinces de traiter toutes les bières canadiennes sur un même pied d'égalité d'ici le 1^{er} juillet 1992.

Le Ministre a souligné l'importance d'un marché de la bière ouvert pour la viabilité de l'industrie brassicole canadienne. «La levée de nos barrières internes est une première mesure urgente et nécessaire si l'on veut permettre à notre industrie d'être plus compétitive sur le plan international», a dit le Ministre.

«L'Ontario a déjà annoncé qu'elle était disposée à changer ses pratiques, sur une base de réciprocité. Nous comptons sur un geste analogue de la part de toutes les autres provinces», a ajouté le Ministre. Celui-ci a par ailleurs fait remarquer que les gouvernements fédéral et provinciaux étudiaient déjà la question des barrières internes au marché de la bière, dans le cadre du processus global lancé par les premiers ministres en 1987 en vue d'éliminer les obstacles au commerce interprovincial.

Le Canada a présenté aujourd'hui au Secrétariat du GATT un plan visant à donner suite aux recommandations du groupe spécial. (Une copie du rapport du Canada au GATT est jointe à la présente.)

«La réponse du Canada au rapport du groupe spécial a été préparée en étroite consultation avec les provinces, les brasseries et les syndicats, a déclaré M. Wilson. Le document présenté au GATT